

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/53

Objet : Travaux de remplacement d'appuis de télécommunications

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par SEM.PER TRAVAUX, en vue d'occuper le domaine public route d'Éauze entre le n°1729 et le n°1808 afin d'effectuer des travaux de remplacement d'appuis de télécommunications, pour la période du 25/03/2026 au 25/06/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : SEM.PER TRAVAUX est autorisé à occuper le domaine public route d'Éauze entre le n°1729 et le n°1808 afin d'effectuer des travaux de remplacement d'appuis de télécommunications, pour la période du 25/03/2026 au 25/06/2026.

Article 2 : Durant les travaux, la circulation des véhicules légers sera maintenue en permanence et réglée au moyen d'un alternat par panneaux.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 24 mars 2026

Le Maire
Barbara NETO

